

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIMPVP).

La Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIMPVP) est une législation provinciale qui s'applique à la majorité des institutions publiques en Ontario, y compris les hôpitaux. La loi a deux objectifs principaux :

- Rendre les organismes publics plus ouverts et responsables en donnant au public le droit d'accéder aux documents ; et
- Protéger les renseignements personnels contre toute collecte, utilisation ou divulgation non autorisée par les organismes publics.

HGBG s'engage à mener ses activités d'une manière qui favorise la transparence et la responsabilité. HGBG a pour habitude, conformément à l'esprit de la LAIMPVP, de rendre ses dossiers opérationnels accessibles au public dans la mesure du possible.

Faire une demande

Une demande officielle de dossiers peut être faite en vertu de la loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée. Cette demande doit être faite par écrit et doit inclure des frais de dossier de 5 \$.. [Téléchargez et complétez le formulaire de demande LAIMPVP](#)

Étapes pour faire une demande LAIMPVP

1. Consultez le répertoire des dossiers ou le répertoire des banques de renseignements personnels pour vous assurer que le HGBG conserve les informations dont vous avez besoin.

2. Téléchargez et remplissez le formulaire de demande LAIMPVP 2020.

Vous devez identifier clairement les documents que vous recherchez. Veuillez vous assurer que vous fournissez suffisamment de détails pour permettre à HGBG d'identifier les dossiers. Plus votre demande est spécifique, plus nous pourrons y répondre de manière efficace et précise. Veillez à inclure vos coordonnées.

3. Préparez un chèque ou un mandat de 5 \$ à l'ordre de " Hopital general de la baie Georgienne " et joignez-le à votre demande.

4. Soumettez votre demande, accompagnée des frais de demande non remboursables de 5 \$, à l'adresse suivante :

Bureau régional de la protection de la vie privée
201, promenade Georgian
Barrie, ON L4M 6M2

Recevoir une réponse

HGBG vous contactera pour accuser réception de votre demande de dossiers. HGBG fera tous les efforts raisonnables pour répondre à une demande au plus tard 45 jours civils après sa réception. Il existe certaines exceptions spécifiques qui justifient un délai de réponse plus long pour HGBG.

Vous avez besoin d'aide ?

Communiquez avec le bureau régional de la protection de la vie privée par téléphone au 705-526-1300, poste 5640, ou par courriel à l'adresse suivante privacy@gbgh.on.ca.

En vertu de la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée vous pouvez faire appel de toute décision concernant l'accès auprès du Commissaire à l'information et à la protection de la

vie privée de l'Ontario dans les 30 jours suivant la date de réception de la lettre rejetant votre demande.

Les appels doivent être soumis par écrit au Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario

Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario
2 Bloor St. E, Suite 1400
Toronto, ON M4W 1A8
Tel. 416-326-3333 or Toll Free. 1-800-387-0073
Fax 416-325-9195 or 515-832-9400
www.ipc.on.ca